

Mes chers concitoyens,



Comme pour toutes les activités commerciales, nous nous devons de tenir compte des attentes de nos clients potentiels et de prendre en considération l'évolution de leur comportement sous peine de disparaître : ceci est aussi vrai pour ce qui est de la pratique des sports d'hiver. Ainsi l'accès à notre station de ski de LUZ ARDIDEN, par une route de montagne aérienne correctement dimensionnée, bien entretenue et parfaitement déneigée, autrefois très apprécié, en fait aujourd'hui un handicap majeur.

Si c'est un gros avantage pour le commerce du bassin LUZEEN que d'être idéalement placé au carrefour des trois stations de notre canton, en revanche les distorsions tarifaires entre les trois domaines compromettent leur équilibre financier qui n'est assuré dans la plupart des cas que par les contributions apportées par les résidents de nos vallées.

Il ne peut y avoir une bonne fréquentation de nos stations sans un nombre important de lits pour nous permettre d'accueillir un nombre suffisant de clients permettant d'assurer potentiellement la pérennité de nos entreprises, car c'est bien de cela dont il s'agit. Nous tirons des enseignements des déboires rencontrés par certaines stations dans un passé récent ou actuellement. L'ascenseur vers notre domaine de LUZ ARDIDEN est l'une des solutions qui pourrait enrayer l'érosion de fréquentation que nous connaissons et qui contribuerait à augmenter l'attractivité hivernale de notre canton, profitable à ses trois domaines de ski et à coup sûr à son chef lieu, Luz Saint Sauveur. Bien sûr un si gros investissement ne peut être supporté par les seules communes du SIVOM de LUZ ARDIDEN ; c'est pour cela que des partenaires très fiables (caisse des dépôts et consignation) nous accompagnent pour rechercher quelles seraient les conditions en termes de gouvernance et de structuration financière pour entrevoir une éventuelle solution. Nous, élus, avons la mission, dans un canton tourné essentiellement vers le tourisme, d'investiguer toutes les voies qui nous permettraient de contribuer au maintien des populations et par corrélation à celui des services publics et privés dont la présence ne repose que sur des réalités économiques. Bien entendu d'autres pistes de solutions et de réflexions sont pertinentes et légitimes. Elles ont été approchées et n'ont pas trouvé d'écho

pour le moment, mais nous ne sommes ni obstinés ni résignés. Si nous comprenons l'inquiétude des uns et des autres par rapport à un projet de cette importance, il faut savoir que nous ne sommes inspirés que par la volonté de réussir et pour l'intérêt de tous. Je n'ai, bien sûr, pas la possibilité de tout évoquer sur ce communiqué, aussi nous en parlerons ensemble, en toute sérénité, lors des réunions de quartier qui se dérouleront durant le mois d'avril prochain et dont nous vous rappellerons les dates en temps voulu.

Enfin et sans vouloir polémiquer, je vous informe de ce que le conseil municipal votera les comptes administratifs de l'exercice 2010 très prochainement et qu'à cette occasion il vous sera possible de constater qu'ils sont plus qu'acceptables et qu'ils nous permettront cette année 2011 d'entreprendre des travaux de réhabilitation du gymnase, de la piscine de l'ancien casino

Faire évoluer positivement une commune de 1064 habitants qui assume les aléas d'une station de ski et de très nombreux autres services n'est pas une sinécure mais plutôt un défi que nous arrivons à relever grâce à l'investissement humain de toute une équipe qui n'a pas augmenté les impôts depuis 1994 et qui les a même baissés pour compenser ceux nés de la création de la communauté de communes du Pays TOY. Je précise à toutes fins utiles et bien que ce ne soit pas une maladie, ni honteuse, ni incurable, que la commune de LUZ SAINT SAUVEUR n'est pas inscrite au réseau d'alerte. Cependant les élus de Luz ont conscience, comme tous ceux qui gèrent des stations de ski, de la vulnérabilité des équilibres budgétaires et le jour venu ils engageront en leur âme et conscience leur propre responsabilité.

Alain LESCOULES

Maire de Luz st Sauveur